ROYAUME DU MAROC
**
MINISTERE DE L'ARTISANAT
ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
*****
OFFICE DU DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION

مكتب تنمية التعاون
ⵓⵙⵉⵙⵓ ⵏ ⵜⵅⵍⵉ ⵏ ⵓⵎⵣⵡⴰⵔⴰⵏ
Office du Développement de la Coopération

Avis d'appel d'offres ouvert N°05/2016
(Séance publique)

Le**27 Octobre 2016à 10h30**, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunions de l'Office du Développement de la Coopération (ODCO) à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres sur offres de prixn**°05/2016**, relatif àla réalisation des prestations de nettoyage, de gardiennage et de surveillance des locaux de l'Office du Développement de la Coopération et ses Délégations Régionales en deux lots :

- **Lot n°1 : Prestations de Gardiennage et de Surveillance des locaux de l'Office de Développement de la Coopération et ses Délégations Régionales;**
- **Lot n°2: Prestation de nettoyage des Locaux de l'Office de Développement de la Coopération et ses Délégations Régionales.**

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré gratuitement à la Division Financière et des Ressources Humaines, (Service Financier et Recouvrement) del'Office du Développement de la Coopérationsis à 13 rue DayetAoua, Agdal-Rabat, B.P : 1297, dans les conditions prévues dans l'article 19du décret n°2.12.349 du 08JoumadaI1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse électronique : www.marchespublics.gov.ma et sur le site Web de l'Office du Développement de la Coopération :www.odco.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
- **Lot n°1 : Quinze mille Dirhams (15.000,00DH).**
- **Lot n°2: Quinze mille Dirhams (15.000,00DH).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- **Lot n°1 : Deux cent soixante-dix mille Dirhams (270.000,00DH TTC).**
- **Lot n°2: Cent vingt mille Dirhams (120.000,00DH TTC).**

Le contenu, la présentationainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles27, 29 et 31 du décret n°2.12.349du 08JoumadaI1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la Division Financière et des Ressources Humaines (Service Financier et Recouvrement) de l'Office du Développement de la Coopération, 13 Rue DayetAouaAgdal – Rabat- B.P :1297 ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par **l'article9**du règlement de consultation.